

MacNaughton	Rinfret
McCann	Roberge
McCubbin	Robertson
McCusker	Robinson
McDonald (Parry- Sound-Muskoka)	Rocheport
McIlraith	Rooney
McIvor	St-Laurent
McLean (Huron-Perth)	Sinclair
McMillan	Sinnott
Major	Smith (York-Nord)
Maltais	Stewart (Winnipeg- Nord)
Martin	Studer
Massé	Tremblay
Monette	Valois
Murray (Cariboo)	Ward
Mutch	Warren
Nadon	Weaver
Nixon	Weir
Noseworthy	Welbourn
Parent	Whiteside
Pinard	Whitman
Prudham	Winkler
Ratelle	Winters
Richard (Saint-Maurice- Lafèche)	Wood
Riley	Wright.—122.

M. Cleaver: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le député de Bow-River (M. Johnston). Eussé-je voté, je me serais opposé au sous-amendement.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest) Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le député d'Yukon-Mackenzie-River (M. Simmons). Eussé-je voté, j'aurais appuyé le sous-amendement.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Le vendredi où j'ai parlé, je croyais que le débat tirait à sa fin. J'ai alors indiqué que nous ne voulions pas retarder les travaux de la Chambre en demandant une mise aux voix. Mais un sous-amendement ayant été proposé par la suite, il me semble que nous devrions demander l'avis de la Chambre à l'égard de l'amendement.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer sur l'amendement?

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Non, monsieur l'Orateur, j'userai de la prérogative que j'ai de prendre la parole à l'égard de l'amendement présenté. Il implique certaines dispositions qui, nous l'avons signalé vendredi, ne sont pas à la vérité conformes à la tendance générale vers les méthodes de commerce équitable qui se manifestent depuis très longtemps sur ce continent, et dans une certaine mesure en Grande-Bretagne. Je parlerai de certains points soulevés ce matin par le premier ministre (M. St-Laurent) quand il a rappelé les raisons qu'il y aurait d'adopter dès maintenant le projet de loi.

Le premier ministre a dit que vendredi j'ai demandé qu'on étudie l'à-propos d'établir une commission du loyal commerce, que

[M. Diefenbaker.]

j'ai signalé que nous n'avions pas l'intention de rédiger un projet de loi ni de l'expliquer jusque dans ses moindres détails. Le premier ministre a dit, avec raison, qu'il appartenait au Gouvernement de le faire, que le Gouvernement en assumait la responsabilité. Il appartient, évidemment, au Gouvernement de rédiger un projet de loi de ce genre. C'est précisément ce que j'ai signalé. Il appartient au Gouvernement de rédiger un projet de loi de ce genre. Il ne suffit pas que le Gouvernement nous dise que, si la mesure porte gravement atteinte aux petits détaillants du pays, le Gouvernement, après coup, présentera une autre mesure en vue de réparer le tort qui a été fait.

M. Croll: Le député permet-il une question?

Mr. Drew: Oui.

M. Croll: Si cela se produisait, votre situation politique n'en serait-elle pas améliorée?

M. Drew: Voilà des paroles qui ne sont guère dignes du député de Spadina (M. Croll). Il serait à supposer que la politique est le seul motif qui inspire le député de Spadina et je regretterais de faire une telle allégation à la Chambre. La question en jeu n'intéresse pas qu'un petit nombre de personnes. Je tiens à souligner ce sur quoi nous avons cherché à appuyer depuis le début, savoir que nous nous inquiétons des effets qu'aura cette mesure pour les consommateurs du pays. Ce sont eux, croyons-nous, qui en souffriront si notre système commercial, édifié au cours d'années de tâtonnements, est bouleversé par suite de l'adoption d'une mesure insuffisamment étudiée, qui n'a pas été examinée comme elle aurait dû l'être et comme on l'avait indiqué lorsque le comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat a été institué au cours de la présente session.

C'est le consommateur canadien qui en souffrira si, par suite de l'adoption d'une mesure ne comportant aucune clause restrictive, les marchands qui assurent au consommateur les services quotidiens dont il a besoin se verront acculés au pied du mur, comme l'a prédit le représentant d'York-Sud (M. Noseworthy), ou constateront qu'ils ne peuvent assurer les services qui sont devenus partie intégrante de notre vie sociale au Canada. Partout au pays, les marchands assurent des services qui font partie de notre mode de vie et qui influent sur le fonctionnement de tous les foyers ordinaires du Canada.

Le premier ministre a commenté, en termes précis et généreux, les remarques que j'ai formulées à la Chambre vendredi dernier sur la nature de ce problème. Je lui suis recon-